

Charpentier-Bois

En atelier, il taille et traite différentes pièces (poutres, bardages, parquets, escaliers...) d'après les relevés et les croquis qu'il a réalisés. Sur le chantier, il assemble les pièces et pose les ouvrages ou remplace les éléments défectueux. Il sait choisir les matériaux adéquats (bois et dérivés), organiser son chantier (préparation des matériels, mise en sécurité, tri des déchets...) et les diverses étapes de son travail. Il est à même d'évaluer et de contrôler la qualité de ses réalisations.

Les objectifs à réaliser peuvent être divisés en 3 catégories.

S'informer en décodant les documents techniques qui lui sont remis pour en retirer les caractéristiques de l'ouvrage à construire.

Traiter et interpréter ces documents : recherche de solution technique, définition des quantités de matériaux et composants nécessaires et traduction graphique de la solution technique.

Réaliser : après mise en sécurité de son poste de travail le charpentier vérifie la conformité des matériaux et des ouvrages. Puis il prépare ce dont il a besoin en conduisant les opérations d'usinage, de taillage puis d'assemblage et de finition. Enfin, il lève ou pose, restaure ou remplace les éléments de charpente bois tout en assurant la maintenance des matériels et outillages.

Il intervient en construction, réhabilitation, rénovation ou restauration de bâtiments et de locaux. Selon les chantiers, il travaille de façon autonome ou en équipe.

↪ Débouchés

Les charpentiers bois sont ouvriers professionnels et travaillent dans les entreprises du bâtiment, le plus souvent artisanales, parfois industrielles.

Le titulaire de ce diplôme travaille au sein d'entreprises des secteurs de la charpente et de la construction bois. Il intervient en construction, réhabilitation, rénovation ou restauration de bâtiments et de locaux. Selon les chantiers, il travaille de façon autonome ou en équipe.

Ils peuvent aussi intervenir sur des ouvrages spéciaux tels que ponts, passerelles, étaielements.

Autre évolution possible : s'installer à son compte, à condition de posséder des bases en gestion et en comptabilité. Attention cependant, la mise de fonds est élevée, car les machines coûtent cher.

↪ Accès à la formation

Après une classe de 3ème



↪ Programme

| Disciplines et activités | 1 ^{ère} Année | 2 ^{ème} Année |
|---|------------------------|------------------------|
| Enseignement technologique et professionnel | 522 h | 442h |
| Vie sociale et professionnelle | 29h | 39h |
| Enseignements généraux | | |
| Français, histoire-géographie | 101h30 | 91h |
| Mathématiques Sciences | 101h30 | 91h |
| Langue vivante | 58h | 52h |
| Arts appliqués-cultures artistiques | 58h | 52h |
| EPS | 72h30 | 65h |
| Education civique, juridique et sociale | 14h30 | 13h |
| Période de formation en milieu professionnel | 7 semaines | 7 semaines |

↪ Enseignements professionnels

- Les élèves apprennent à lire un plan, des fiches d'instructions, des dossiers techniques. Ils font du dessin technique, du calcul, de la géométrie. Ils utilisent des logiciels de traçage et de dessin assisté par ordinateur.
- Ils apprennent à tailler le bois, le découper et à assembler les différentes pièces en utilisant le matériel adapté (double-mètre, jauge, compas, niveau, scies, matériel de levage). Ils travaillent sur des machines-outils traditionnelles ou à commande numérique.
- Ils étudient les ouvrages de la profession (charpentes...), leur conception, leur fonctionnement.
- Ils connaissent le bois et ses dérivés, les différents produits utilisés pour la fixation, l'assemblage, le traitement du bois.
- Ils apprennent à travailler en toute sécurité.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Domaine professionnel :

- Analyse d'une situation professionnelle, coeff. 4
- Réalisation d'un ouvrage de charpente bois, coeff. 9 (dont coeff. 1 pour la prévention santé environnement)
- Fabrication d'un ouvrage spécifique, coeff. 4

Domaine général :

- Français et histoire-géographie - éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques-sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1

Epreuves facultatives (seuls les points excédant 10 sont pris en compte) :

- Arts appliqués et cultures artistiques
- Langue vivante

Statistiques

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 24 candidats inscrits, 23 présents, 22 admis (soit 95.65% de réussite).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- BACPRO Technicien constructeur bois (2 ans)
- BACPRO Technicien menuisier-agenceur (2 ans)
- BP Charpentier (2 ans)
- BP Menuisier (2 ans)
- BP Plâtrerie et plaque (2 ans)
- CAP Charpentier de marine (1 an)
- MC Zinguerie (1 an)

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Ou se former en Languedoc Roussillon

30 Nîmes

CFA des Compagnons du Devoir du Tour de France **A**

48 Mende

CFA interprofessionnel Henry Giral **A**

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Zoom sur les métiers Les métiers des compagnons du devoir et du tour de France
- Zoom sur les métiers Les métiers du bois
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.